

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2719

commune (s) : Chassieu

objet : **Rue Méliès - Station de relèvement - Reconstruction - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2293 en date du 7 juin 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de reconstruction de la station de relèvement, rue Méliès à Chassieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 19 novembre 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Ineo Réseaux Est pour un montant de 118 586,00 HT, soit 141 828,86 TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la reconstruction de la station de relèvement à Chassieu - rue Méliès et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Ineo Réseaux Est pour un montant de 118 586,00 HT, soit 141 828,86 TTC.

2° - La dépense correspondante de 141 828,86 TTC, soit 118 586,00 HT compte tenu de la TVA récupérable pour 23 242,86 , sera imputée sur l'autorisation de programme opération n° 0122 individualisée par délibération n° 2003-1606 en date du 22 décembre 2003 en dépenses pour la somme de 12 000 000 HT.

3° - Le montant à payer en 2005 au titre de ce marché, pour un montant de 118 586,00 HT, sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2005 - compte 238 320 - affaire 0122 004 G 32.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,